

16 AVR. 2019

Délibération n° 41



AR PREFECTURE

046-200023737-20190328-41_28_03_2019-BF
Reçu le 09/04/2019

Séance du 28 mars 2019 à 19 heures

Le vingt-huit mars deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune du Montat, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (44)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors) Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. PEYRUS Guy (Cieurac), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjoul), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels),

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. TREIL Jean (Douelle), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. CORMANE Jean-Pierre (Lamagdelaine),

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (24)

Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme BOUX Catherine (Cahors - procuration donnée à M. MUNTE), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors - procuration donnée à M. COLIN), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies - procuration donnée à M. TILLOU), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Gély – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille).

Procurations : 6

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20190328-41_28_03_2019-BF

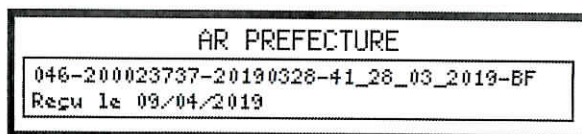
Regu le 09/04/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction de la lecture publique

Objet : Fourniture de livres, livres numériques, CD, DVD et abonnements pour la Médiathèque du Grand Cahors – Lancement de la procédure et signature des marchés

A été adopté à l'unanimité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 28 mars 2019
Rapporteur : M. José Tillou

Direction de la lecture publique

Objet : Fourniture de livres, livres numériques, CD, DVD et abonnements pour la Médiathèque du Grand Cahors – Lancement de la procédure et signature des marchés

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors doit offrir à ses habitants une documentation encyclopédique, offrir des documents nouveaux et répondre efficacement à des demandes ponctuelles en effectuant des acquisitions de documents.

Conformément à ses missions de promotion du livre, elle met aussi en place des actions de mise en valeur et d'animation.

Les services de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors sont donc amenés, de façon récurrente, à faire appel à des entreprises externes pour la fourniture de livres, livres numériques, CD, DVD et abonnements pour la Médiathèque du Grand Cahors.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2019 et suivants. La consultation est passée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 25-I-1°, 67, 68, 78 et 80 du décret 2016-360 du 25 Mars 2016. Il s'agit d'un accord cadre à bons de commandes alloti. Les lots sont les suivants :

- Lot 1 : Livres pour les enfants et la jeunesse
- Lot 2 : Livres de fiction pour adultes
- Lot 3 : Livres documentaires pour adultes
- Lot 4 : Livres numériques
- Lot 5 : CD musicaux
- Lot 6 : DVD
- Lot 7 : Abonnements presse

Cet accord cadre à bons de commandes est passé pour une durée d'un an et pourra être reconduit trois fois.

L'estimation prévisionnelle tous lots confondus et toutes années confondues est de 283 600 € H.T.

Les montants minimum et maximum en € HT par lot et par an sont de :

- Lot 1 : Montant minimum : 14 000 € HT
Sans montant maximum
- Lot 2 : Montant minimum : 20 000 € HT
Sans montant maximum
- Lot 3 : Montant minimum : 8 000 € HT
Sans montant maximum
- Lot 4 : Montant minimum : 1 500 € HT
Sans montant maximum
- Lot 5 : Montant minimum : 3 000 € HT
Sans montant maximum
- Lot 6 : Montant minimum : 13 000 € HT
Sans montant maximum
- Lot 7 : Montant minimum : 11 000 € HT
Sans montant maximum

Affiché au
GRAND CAHORS le :
16 AVR. 2019

L'attribution des marchés se fera par lots séparés.

En conséquence, j'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offre ouvert conformément aux articles cités ci-dessus ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à conclure et à signer les marchés et tous actes consécutifs relatifs à l'exécution de ces marchés, d'imputer les dépenses nécessaires aux budgets 2019 et suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

 Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE